

Compte-rendu Conseil du 03/02/2021- 19h00

(Date de la convocation : 29/01/2021 transmise le : 29/01/2021)

Membres élus : 15

Présents : 14

Votants : 15

Absents : Mme Chevalier Sabrina, pouvoir à M. Bertrand Darmigny.

Désignation Secrétaire de séance : M. Johan Mallet.

Approbation du compte-rendu du 14/01/2021

Mme Jouannet- Lefranc souhaiterait l'intégration des comptes-rendus de commissions Municipales au compte-rendu du Conseil Municipal pour information des habitants sur les projets envisagés. Monsieur le Maire indique que les comptes-rendus de commission n'ont pas lieu d'être intégrés au compte-rendu du Conseil Municipal.

| | | |
|----------------|---|-------------------|
| <i>POUR 13</i> | <i>CONTRE - 2</i> <i>Mme Claude Jouannet-Lefranc</i> <i>M. Johan Mallet</i> | <i>ABSTENTION</i> |
|----------------|---|-------------------|

08/2021 : DEMANDES DE SUBVENTIONS : Aménagements paysagers et Création d'un verger pédagogique

Le Gault Saint-Denis lance un projet de réaménagement paysager de son centre-bourg et de ses hameaux et de redonner de la place à la biodiversité. Le projet consiste à reflleurir les espaces de vie et de convivialité au cœur du village (place de l'église et de la mairie), carrefour incontournable du centre-bourg et ceux des hameaux de Bronville, Plancheville et Varennes.

Parallèlement, un verger pédagogique sera créé sur une parcelle de terrain appartenant à la commune d'une surface de 500m² situé en sortie du bourg, il rassemble 6 arbres fruitiers (pommiers, cerisiers et pruniers), des arbustes petits fruits de différentes variétés et des plantes aromatiques.

Ce Verger pédagogique a pour ambition d'offrir aux habitants un espace partagé et sans emploi de pesticides pour permettre une production parfaitement bio.

Des hôtels à insectes et des nichoirs seront installés en partenariat avec l'association SYKADAP.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | HT | Recettes | HT |
|--------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| Arbres et arbustes | 8297.89 € | DSIL -50 % Contrat de ruralité (Pays Dunois) | 13170.10 € |
| Travaux préparatoires | 800.00 € | FDI - 30 % | 7902.06 € |
| Matériel d'aménagement | 2687.30 € | COMMUNE Autofinancement - 20 % | 5268.03 € |
| Recyclage des déchets amiantés | 2000.00 € | | |
| Banc et poubelles | 1300.00 € | | |
| Création de places de parking | 11255.00 € | | |
| TOTAL | 26340.19 € | TOTAL | 26340.19 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire, à la majorité (par 11 pour et 4 abstentions), a déposé des dossiers de demandes de subventions au titre du FDI et du Contrat de ruralité (Pays Dunois) pour un montant total de 21072.16 € TTC.

| | | |
|------------------|---------------|--|
| <i>POUR - 11</i> | <i>CONTRE</i> | <i>ABSTENTION - 4</i> <i>M. Eric Wissocq / M. Bertrand Darmigny / Mme Sabrina Chevalier / Mme Claude Jouannet-Lefranc</i> |
|------------------|---------------|--|

09/2021 - Demandes de subventions : Aménagements de sécurité rue de la Chardonnière et carrefour RD 17/RD123

En concertation avec la subdivision de Janville (AD2I) et le Conseil Départemental et au regard de la dangerosité du croisement entre la rue de la Chardonnière et la rue Jules Ferry (RD 17/ RD127), des aménagements de sécurité (changement du régime des priorités et aménagement d'écluses) sont prévus pour sécuriser le carrefour et faire ralentir les véhicules VL et PL, il s'agit de :

- Adapter le régime de priorité en fonction des niveaux de trafics sur les voies concernées.
- Sécuriser les carrefours et les traversées de voies.
- Réduire la vitesse et augmenter la vigilance (*projet de Radar pédagogique*)
- Aménager des bordures arbustives en bord de voie pour déstructurer visuellement la ligne droite
- Organiser la cohabitation riverains – piétons- usagers de la route.

| Dépenses | HT | Recettes | HT |
|-------------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Aménagement d'écluses | 11505.12 € | AMENDES DE POLICE -50% | 12854.61 € |
| Changement régime de priorité | 14204.10 € | FDI -30 % | 7712.76 € |
| | | COMMUNE | 5141.85 € |
| TOTAL | 25709.22 € | TOTAL | 25709.22 € |

Sont évoqués par les membres du Conseil Municipal : la possibilité de mettre un Stop à l'entrée de la commune en arrivant de Moriers, la pose de plusieurs écluses sur l'ensemble de la rue de la Chardonnière ; M. le Maire indique que les aménagements sont mis en place en concertation avec Conseil Départemental et doivent respecter des normes et des distances, pour les écluses, peu de possibilités car il y a beaucoup de portails et portillons de part et d'autres de la rue qui rendent impossibles ces installations. Néanmoins, toutes les possibilités pour réduire la vitesse seront étudiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire, à l'unanimité, a déposé les dossiers de demandes de subventions au titre des amendes de police et du FDI pour un montant total de 20567.37 €.

| | | |
|----------------|---------------|-------------------|
| <i>POUR-15</i> | <i>CONTRE</i> | <i>ABSTENTION</i> |
|----------------|---------------|-------------------|

10/2021 - DEMANDE DE SUBVENTIONS / Acquisition Radar Pédagogique

Le **radar pédagogique** a pour objectif :

- d'indiquer aux conducteurs la vitesse réelle à laquelle ils roulent. Cette initiative vise à inciter les usagers de la route à ralentir, à respecter les limites de vitesse et à augmenter leur vigilance au volant.
- de protéger les riverains et les piétons qui subissent les risques de ces vitesses excessives et sécuriser les traversées de la rue de la Chardonnière vers le centre bourg (Mairie, Ecole, Boulangerie...) et les traversées des hameaux (Bronville, Plancheville, Varennes et Chauffours).

| Dépenses | HT | Recettes | HT |
|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Radar pédagogique | 4034.00 € | Amendes de police | 2017.00€ |
| | | Commune | 2017.00 € |
| TOTAL | 4034.00 € | TOTAL | 4034.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire, à l'unanimité, a déposé les dossiers de demandes de subventions au titre des amendes de police pour un montant total de 2017.00 €.

| | | |
|-----------------|---------------|-------------------|
| <i>POUR- 15</i> | <i>CONTRE</i> | <i>ABSTENTION</i> |
|-----------------|---------------|-------------------|

11/2020 -Inscription à l' Appel à projet " Transformation numériques des collectivités territoriales" pour du Matériels informatiques (fixe et mobile) et du matériels de vidéo-projection

Compte tenu de l'évolution des pratiques et de l'évolution en cours et à venir de la dématérialisation des démarches administratives, de la volonté de respecter les exigences du RGPD (Exploitation, sauvegarde et protection des données) et d'améliorer le service aux usagers, il convient de renouveler l'équipement informatique fixe de la Mairie.

De plus, l'achat de matériel mobile pour faciliter la diffusion des informations et réduire nos consommations de papier (ordinateur portable et vidéo-projection pour les conseils municipaux et réunions publiques) devient indispensable ; l'ordinateur portable permettra également de faciliter et promouvoir les solutions de télétravail pour nos agents administratifs.

| <i>Dépenses</i> | <i>HT</i> | <i>Recettes</i> | <i>HT</i> |
|---|------------------|---|------------------|
| POSTES FIXES + ANTI-VIRUS+ STOCKAGE DES DONNÉES + TRANSFERT DES DONNÉES | 4500.00 € | Appel à projet "France Relance " -50 % | 4380.00 € |
| PC PORTABLE | 1000.00 € | COMMUNE - 50% | 4380.00 € |
| VIDEO PROJECTEUR + ECRAN MOTORISÉ | 3260.00 € | | |
| | | | |
| TOTAL | 8760.00 € | TOTAL | 8760.00 € |

Sont évoqués la possibilité d'un vidéoprojecteur fixe pour la salle polyvalente et la possibilité de prêter le matériel aux associations ou locataires de la salle ; Monsieur le Maire indique qu'il faudra étudier les impacts sur les garanties et les assurances et que cela sera étudié en commission municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (par 11 voix pour et 4 abstentions) AUTORISE le Maire à inscrire la Commune dans une démarche de mise à niveau numérique et de participer à l'appel à projet porté par France-Relance et le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique.

| | | |
|-----------------|---------------|--|
| <i>POUR- 11</i> | <i>CONTRE</i> | <i>ABSTENTION- 4</i> <i>M. Bertrand Darmigny / Mme Sabrina Chevalier / Mme Claude Jouannet-Lefranc/ Mme Audrina Scocard</i> |
|-----------------|---------------|--|

/2021 - DEMANDES DE SUBVENTIONS : Economie d'énergie - équipements LED

- Le premier avantage de l'éclairage **LED** est sa faible consommation électrique (jusqu'à 60 à 90% par rapport à l'éclairage classique). Grâce à son meilleur rendement et la diminution du nombre de points lumineux, l'éclairage **LED** permet de réduire la facture d'électricité
- Contrairement aux ampoules classiques, les LED ne contiennent pas de mercure ni de gaz polluant.
- Bonne efficacité énergétique avec un apport non négligeable de confort aux usagers (agents/ usagers).
- Un éclairage maximal instantané
- Les LED fonctionnent en très basse tension et même sous de basses températures, ce qui peut être un avantage pour la sécurité électrique dans le bâtiment.
- Une durée de vie inégalée
- **Equipements de la Mairie, de la Salle Polyvalente**
- **Création de points lumineux Ateliers municipaux : intérieur et extérieur (point noir devant portillon de l'école et hangar)**

| Dépenses | HT | Recettes | HT |
|--------------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| Passage LED | 6479.15 € | DETR - 40% | 2990.38 € |
| Création de point lumineux LED | 996.80 € | Energie 28 - 38.5 % | 2878.24 € |
| | | COMMUNE - 21.5 % | 1607.33 € |
| TOTAL | 7475.95 € | TOTAL | 7475.95 € |

Sont évoqués par les membres du Conseil Municipal : le montant de l'économie effectuée ; Monsieur Moreau indique que cela est difficile à chiffrer (aux alentours de 30 % pour l'éclairage), la principale économie étant sur l'achat de néons car la durée de vie des ampoules LED est 10 fois supérieure à celle d'une lampe halogène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (par 13 voix pour et 2 abstentions) AUTORISE le Maire à effectuer les demandes de subventions pour un montant total de 5868.62 €.

| | | |
|-----------------|---------------|---|
| <i>POUR- 13</i> | <i>CONTRE</i> | <i>ABSTENTION - 2</i> <i>M. Johan Mallet</i> <i>M. Damien Chérymy</i> |
|-----------------|---------------|---|

INFORMATION FINALISATION DE L'ADHAP / PAS DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour la mise en oeuvre de la finalisation de l'ADHAP : il manque comme points essentiels :

- éclairage fond de parking de la salle polyvalente (compris dans devis "création de points lumineux LED)
- mise en place de signalisation au sol pour les personnes mal ou non voyantes pour l'accès à la mairie et à la salle polyvalente
- marquage et signalisation à la salle polyvalente indiquant croisement voitures/piétons.
- accès handicapés église : chiffrage d'une rampe fixe sur le côté latéral : devis à 53 038.62 € HT donc il faut trouver une autre solution comme par exemple une rampe amovible mobile.

Tous ces points vont être chiffrés et feront l'objet soit d'un investissement direct soit d'un dossier de subvention ultérieur .

13/2021 : Projet de columbarium : choix de l'entreprise

Trois Entreprises ont été sollicitées pour le projet de columbarium.

Le projet prévoit l'installation de 3 cases. En fonction de la demande, l'implantation est évolutive.

L'entreprise proposant le meilleur rapport qualité -prix est l'entreprise BROKA pour la somme de 3304.00 € TTC. Nos agents prépareront la dalle support ; un cheminement sera créé entre le Jardin du Souvenir et l'Espace Columbarium. De plus, l'espace sera aménagé par fleurissement et plantations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (par 13 voix pour et 2 abstentions) AUTORISE le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise BROKA et à engager les travaux.

Mise au vote

| | | |
|----------------|---------------|---|
| <i>POUR-13</i> | <i>CONTRE</i> | <i>ABSTENTION-2</i> <i>Mme Claude Jouannet-Lefranc</i> <i>Mme Audrina Scocard</i> |
|----------------|---------------|---|

Monsieur Benoist Moreau présente un récapitulatif des investissements envisagés pour l'année 2021 : n'est pas intégré un éventuel rachat de l'immeuble "Le Chaudron Gaulois" pour lequel le Conseil Municipal a instauré un droit de préemption urbain.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET INVESTISSEMENTS 2021

| OBJET | HT | TVA | DETR | FDI | AMENDE DE POLICE | DSIL | ENERGIE 28 | COMMUNE autofinancement | tva récupérable (16.40 %) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|-------------------------|---------------------------|
| ECONOMIE D'ÉNERGIE = 8971.14 € | 7475.95 | 1495.19 | 2990.38 | | | | 2878.24 | 1607.33 | 1495.19 |
| VERGER ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS = 31608.23 € | 26340.19 | 5268.04 | | 7902.06 | | 13170.1 | | 5268.03 | 5268.04 |
| SÉCURITÉ = 30851.06 € | 25709.22 | 5141.84 | | | 12854.61 | | | 12854.61 | 5141.84 |
| RADAR = 4840.80 € | 4034 | 806.80 | | | 2 017.00 | | | 2 017.00 | 806.80 |
| INFORMATIQUE = 10512.00 € | 8760 | 1 752.00 | 4 380.00 | | | | | 4 380.00 | 1 752.00 |
| COLUMBARIUM = 3304.00 € | 2753.33 | 550.67 | | | | | | 2753.33 | 550.67 |
| MATÉRIEL TECHNIQUE = 4800 € | 4 000.00 | 800.00 | | | | | | 4 000.00 | 800.00 |
| MOTHU CLÉ = 3600 | 3 000.00 | 600.00 | | | | | | 3 000.00 | 600.00 |
| TOTAL = 98487.23 € | 82072.69 | 16414.54 | 7370.38 | 7902.06 | 14871.61 | 13170.10 | 2878.24 | 35880.30 | 16414.54 |

Informations diverses :

- Pour information le bulletin municipal est à l'impression, il sera distribué la semaine du 08 au 12/02/2021.
- Boulangerie : mission à Maître Granger pour la rédaction d'un nouveau bail avec les Boulangers, le précédent étant arrivé à échéance.
- Archives : lors des passations entre Maire sortant et Maire entrant, le nouveau Maire doit reprendre les archives sous sa responsabilité ; au regard, des irrégularités et de l'état de l'archivage, Monsieur le Maire a indiqué par courrier aux archives départementales qu'il ne pouvait pas reprendre sous sa responsabilités une grande partie des archives ; un agent communal travaille actuellement au classement et au recensement des actes les plus importants.
- Convocation électronique et mail sécurisé : conformément à la loi Engagement et proximité et à la volonté de respecter la protection des données, un nouveau logiciel de convocation électronique et de mails sécurisés sont mis en place. Des tests vont être effectués à l'attention des élus pour une mise en pratique pour le Conseil Municipal de mars.
- Stockage de paille de Chauffours : un rendez-vous entre le propriétaire du terrain et l'exploitant a eu lieu le 29/01/2021 ; suite aux engagements pris par l'exploitant et après rappel des sanctions civiles et pénales qui étaient encourues, le Maire a accepté de sursoir à l'envoi du procès-verbal d'infraction au M. le Procureur de la république et à Mme la Préfète d'Eure et Loir jusqu'au 28 février 2021, date à laquelle s'il est constaté que le terrain n'est remis à nu, le procès-verbal sera transmis.
- Vaccination Covid-19 : le découpage territorial pour la vaccination respecte les limites cantonales ; la commune s'est donc vu rattaché à Chartres et non à Châteaudun. L'organisation des inscriptions par le secrétariat de Mairie pour les personnes n'ayant pas internet, ayant des difficultés à se déplacer a donc nécessité des discussions pour un rattachement à la Communauté de Communes ; c'est chose faite. Un flyers d'information va être distribué en début de semaine décrivant les différentes possibilités de prise de rendez-vous.
- Commission Enfance -Jeunesse de la Communauté de Communes du Bonnevalais par Mme Sabrina Leliard : ont été évoqués les problèmes de disponibilités pour la garderie périscolaire, beaucoup de familles inscrivent leur(s) enfant(s) en continu et ne les désinscrivent pas s'ils n'ont pas besoin du service. Cela explique les plages indisponibles sur le planning du logiciel et bloque les inscriptions des familles qui en ont besoin. Les responsables du service conseille d'appeler le service enfance pour connaitre les disponibilités réelles. De plus, les modalités d'inscription et le règlement vont être rappelés et révisés avec à l'étude, une pénalité pour les familles qui ne désinscriraient leurs enfants.
- Horaires de la Mairie : les plages d'accueil au public seront désormais le mardi de 9h00 à 12h30 et le vendredi de 16h00 à 18h00 ; la prise de rendez-vous auprès du secrétariat est possible si ces créneaux ne sont pas possibles pour certains habitants.
- Mission Locale par M. Johan Mallet : de plus en plus de jeunes s'inscrivent (à ce jour 1265 jeunes sont accompagnés), reste les "invisibles" qu'il conviendrait de rattacher à ces dispositifs d'aide à l'orientation, à la recherche d'emploi, à l'aide sociale.
- M. Johan Mallet propose à M. le Maire un rendez-vous avec le responsable du Conservatoire des espaces naturels pour le "plan Mare". Il indique qu'un poteau téléphonique rue des perdreaux est endommagé - M. le Maire indique que les agents techniques ont fait un recensement des poteaux cassés, aux fils détendus ou pris dans les branches ; il faut signaler ces infos en Mairie en indiquant le numéro du point indiqué sur une plaque.
- M. Mallet indique que de nombreux habitants sont inquiets vis à vis du projet éolien prévu entre Meslay-le -Vidame et le Gault Saint-Denis - M. le Maire indique qu'il a reçu avec les adjoints les représentants d'une association en création contre ce projet et que rien n'est encore fait pour ce projet, l'implantation réelle n'est pas encore connue ; le sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.
- M. Mallet indique que les résultats de la qualité de l'eau indiquent un taux de nitrate au dessus de la norme sur le site de l'ARS et que ne sont pas publiés les résultats les plus récents- M. le Maire indique que les résultats sont communiqués par l'ARS tous les trimestres et affichés à l'accueil de la Mairie. Le service production est informé de ces taux.
- M. Johan Mallet relaie une demande de l'association La Gauloise concernant la réparation de la toiture de la buvette et de l'abri/tribune - M. le Maire indique que les mesures ont été prises et les devis demandés pour réparer la toiture et l'abri ; cependant, au vu de l'état de dégradations intérieures de ce local , l'association sera reçue pour évoquer son avenir ; il rappelle qu'en revanche les demandes faites à l'association concernant le stockage à l'extérieur de matériel ou d'objets qui pourraient s'avérer dangereux restent sans réponse.
- M. Bertrand Darmigny demande si un vote aura lieu concernant le projet d'éoliennes et si le vote pourrait avoir lieu à bulletin secret - M. le Maire indique que la question sera soumise au Conseil en temps utile, si un tiers des membres du Conseil le demande le vote peut se dérouler à bulletin secret.

Fin de séance à 21h15.